Grands principes de droit du patrimoine

ECTS : 2

Volume horaire : 9

Description du contenu de l'enseignement :

I. LES DEFINITIONS : LE PATRIMOINE, LES BIENS A. Le contenant : le patrimoine

- 1. Théorie classique
- 2. Remise en cause de la théorie classique.

B. Le contenu : les biens

- 1. Notion de biens : introduction : les biens, les droits, les choses
- 2. Classification des biens
- 3. Les droits portant sur les biens.

II. LES RAPPORTS ENTRE LES BIENS ET LES PERSONNES

- A. La propriété
- B. La possession
- C. L'acquisition de la propriété
- D. La preuve et la protection de la propriété.

III. LA PROPRIETE DEMEMBREE

- A. La propriété démembrée, créatrice de droits portant sur un seul bien : usufruit et droit réel voisin de l'usufruit
- B. La propriété démembrée, créatrice d'un rapport d'interdépendance entre plusieurs biens immobiliers : les servitudes.

IV Les propriétés collectives

- A. L'indivision
- B. La copropriété des immeubles bâtis.

Compétence à acquérir :

- Connaitre les grands principes applicables au droit des biens.

La connaissance du droit des biens est indispensable pour aborder l'étude des régimes matrimoniaux, des successions, des libéralités… À l'issue de ce cours, les étudiantes et les étudiants seront en mesure de connaitre :

- Les prérogatives du propriétaire
- Les caractères et les limites du droit de propriété
- Les modes d'acquisition de la propriété
- Les différentes formes de la propriété : individuelle, collective, démembrée.

Mode de contrôle des connaissances :

- Un examen terminal (100%).